

# COMMUNE DE LOCHWILLER

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19 mai 2014**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège et MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : M. VAN DER GIESSEN Marten (qui donne procuration à Danièle EBERSOHL).

### ORDRE DU JOUR

- 1) *Adoption des Procès-verbaux des séances du 22 avril et 29 avril 2014*
- 2) *Mise en place des commissions communales*
- 3) *Désignation des délégués auprès des structures intercommunales*
- 4) *Commission communale des impôts directs : désignation des membres*
- 5) *Association de l'Amitié : convention commune-association*
- 6) *Logements communaux : offres de prix*
- 7) *Miroir routier : offre de prix*
- 8) *Formation des élus locaux*
- 9) *CCPMS : rapport annuel d'activités 2013*
- 10) *Demandes de subvention*
- 11) *Divers et informations*

#### 1) Adoption des PV des séances du 22 avril et 29 avril 2014

Les procès-verbaux des séances du 22 avril et 29 avril 2014 ont été adressés aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Après modification de certains points, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité par les membres présents.

#### 2) Mise en place des commissions communales

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin de constituer les commissions communales. Elles se composent comme ci-après, étant précisé que le Maire est membre et président de droit de toutes les commissions :

##### a) Commissions communales

Finances et budget : **Hélène DAUL, Yves GOETZ, Christophe KALCK et Bruno KLEIN**

Voirie, travaux bâtiments et espaces verts : **Hélène DAUL, Yves GOETZ, Christophe KALCK et Léonard LUX**

Fêtes, sports et loisirs : **David ERNENWEIN, Yves GOETZ, Christophe KALCK, Nadège KAMMERER et Alain RONVAUX**

Agriculture et cadastre : **Léonard LUX et Roland SCHAFFNER**

**Urbanisme : Christophe KALCK, Bruno KLEIN, Roland SCHAFFNER et Marten VAN DER GIESSEN**

**Communication : Hélène DAUL, Nadège KAMMERER et Alain RONVAUX**

**Sinistre : David ERNENWEIN, Nadège KAMMERER, Roland SCHAFFNER et Marten VAN DER GIESSEN**

**Révision des listes électorales : est proposé et désigné pour être :**

\* Délégué du Tribunal de Grande Instance: **Hélène DAUL**

\* Représentant Agriculture : **Léonard LUX**

\* Participant au tirage jury d'assises : **Christophe KALCK**

#### **b) Commission d'appel d'offres ou d'adjudication**

L'assemblée est informée qu'il appartient au conseil municipal d'élire les membres de la commission d'ouverture des plis et d'appel d'offres ou d'adjudication. Trois membres et trois suppléants sont à élire dans les communes de moins de 3500 habitants, le maire étant président de droit de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité pour l'élection des membres suivants :

##### **Membres titulaires :**

**Yves GOETZ  
Christophe KALCK  
Bruno KLEIN**

##### **Membres suppléants :**

**Roland SCHAFFNER  
Léonard LUX  
Marten VAN DER GIESSEN**

#### **3) Désignation des délégués auprès des structures intercommunales**

##### **a) Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau**

Les deux délégués communautaires à la communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau ont été désignés à l'issue de la réunion d'élection du Maire et des adjoints le 04 avril 2014.

**Conseillers communautaires : Danièle EBERSOHL et Christophe KALCK.**

##### **b) Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier**

D'après les statuts du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier, il appartient au Conseil Municipal de désigner UN délégué appelé à représenter la commune de Lochwiller au sein du Comité-Directeur de ce syndicat.

Est candidat : M. VAN DER GIESSEN Marten

Décision du Conseil Municipal : M. VAN DER GIESSEN Marten est désigné à l'unanimité, comme délégué de la commune de Lochwiller auprès du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier.

#### **4) Commission communale des impôts directs : désignation des membres**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs selon la liste suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
René BARTH	Marcel BARTH
Marc BRASSEL	Denis FRINTZ
Hélène DAUL	Alain KOENIG
David ERNENWEIN	Claude LEHMANN à Reutenbourg
Yves GOETZ	Dominique LINDER
Alain GRAD à Kleingoeft	Constant LUX
Christophe KALCK	Adrien MEYER
Nadège KAMMERER	Alain PHILIPPOT
Bruno KLEIN	Eric REINER
Fabrice LENTZ	Dominique SCHOTT
Léonard LUX	Gérard SCHOTT
Thierry MEHL	Denis STORCK

#### 5) Association de l'Amitié : convention commune-association

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, Madame le Maire propose aux conseillers de redéfinir la convention entre la commune et l'Association de l'Amitié concernant la gestion de la salle polyvalente, du caveau, de l'étang de pêche et du club-house.

Après concertation et délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention entre les 2 parties susmentionnées.

#### 6) Logements communaux : offre de prix

Par manque d'éléments techniques, le point est reporté à une séance ultérieure.

#### 7) Miroir routier : offre de prix

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le miroir routier cassé situé rue Principale, en sortie de village direction Maennolsheim. Le coût pour un miroir aux dimensions 900 x 600 se chiffre à 247 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de prix et autorise le Maire à signer tous les documents pour la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 8) Formation des élus locaux

##### ➤ Le Maire informe le Conseil Municipal :

qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un **droit à la formation** de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

##### ➤ Le Maire propose au Conseil Municipal :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...)

Le montant des dépenses sera plafonné à 2 755 € par an (*plafond : 20 % au maximum du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus*).

⇒ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article L2123-12 du C.G.C.T.,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 2 755 € par an.

**9) CCPMS : rapport annuel d'activités 2013**

Madame le Maire présente le rapport annuel 2013 d'activité transmis par la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière et approuve le rapport présenté.

**10) Demandes de subvention**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'organisme « Garde et Aide à Domicile » et du « Musée du patrimoine et du judaïsme alsacien » de Marmoutier.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reverser la somme de 100 € au « Musée du patrimoine et du judaïsme alsacien » de Marmoutier.

**11) Divers et informations**

- Suite aux élections municipales, la commission intercommunale d'aménagement foncier sera renouvelée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- Alain RONVAUX se rendra à la réunion du mardi 27 mai 2014 à la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau dans le cadre du nouveau site internet intercommunal.
- La permanence du mardi matin est supprimée à compter du 27 mai 2014 au vu de la très faible fréquentation de ce créneau horaire.
- Impôts : Une tournée de conservation cadastrale s'est déroulée semaine 20 par les services des impôts suite aux demandes de dégrèvements sollicitées par les particuliers affectés par les désordres du lotissement. Afin d'apporter une réponse concrète aux administrés, la commune a la possibilité d'utiliser un levier sur 2 coefficients pour diminuer les taxes locales (coefficient de situation influant sur la taxe d'habitation et le coefficient d'entretien influant sur la valeur locative). Afin de déterminer une voire plusieurs zones du village où les coefficients pourraient être modifiés, il faut attendre les mesures des différentes campagnes.
- La peinture intérieure du secrétariat et de la salle du Conseil Municipal sera effectuée en régie le 29 mai 2014.
- André SCHOTT se propose d'effectuer la taille des arbres du verger école avec l'appui de l'association des arboriculteurs à partir de 2015.
- Il a été sollicité à la municipalité de mettre des banderoles au verger école, à chaque entrée du village pour soutenir la population dans le cadre de l'affaire du forage géothermique. Les banderoles seront mises par l'association « Lochwiller se soulève ».
- Afin d'améliorer le dépôt des bouteilles de verre, la position des conteneurs sera réagencée prochainement.

SIGNATURE PVCM DU 19/05/2014

Danièle EBERSOHL, Maire	
Christophe KALCK, 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	
Yves GOETZ, 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
Hélène DAUL, conseillère municipale	
David ERNENWEIN, conseiller municipal	
Nadège KAMMERER, conseillère municipale	
Bruno KLEIN, conseiller municipal	
Léonard LUX, conseiller municipal	
Alain RONVAUX, conseiller municipal	
Roland SCHAFFNER, conseiller municipal	
Marten VAN DER GIESSEN, conseiller municipal	Procuration